

REGLEMENT TRJV 2010

Comité FFC AUVERGNE

CATEGORIES

Le TROPHEE REGIONAL DES JEUNES VETETISTES est une compétition de la Fédération Française de Cyclisme en Auvergne, qui s'adresse aux jeunes des catégories poussins, pupilles, benjamins, minimes et cadets ; filles et garçons licenciés FFC

Les années de naissance pour 2010 sont : 2001 et 2000 pour les pupilles, 99 et 98 pour les benjamins et 97 et 96 pour les minimes, 95 et 94 pour les cadets.

L'organisateur a le choix d'organiser ou non une course pour les poussins (années de naissance 2003 et 2002) ce jour là mais il n'y aura pas de classement général pour cette catégorie.

LICENCES

Le TROPHEE REGIONAL DES JEUNES VETETISTES est ouvert à tous les licenciés FFC ou autres fédérations – Pour les non licenciés, un certificat médical et une autorisation parentale sera demandé.

Arbitre

2 arbitres sont nommés. L'organisateur devra leur assuré le repas du midi et une indemnité forfaitaire de 20 Euros chacun.

LES EPREUVES :

Le TRJV comprend quatre disciplines :

Le Trial, le Xcountry, l'Orientation et le Slalom Vitesse.

Toutes les catégories participent aux épreuves de ces quatre disciplines.

Pour 2010 le trophée se déroule sur 6 Manches, chaque manche sera composée de deux épreuves représentant 2 disciplines parmi les quatre.

La commission VTT demande aux organisateurs de faire paraître le calendrier TRJV sur son bulletin d'information de la course.

Les manches du Trophée Régional des Jeunes Vététistes 2010 sont :

date	lieu	Club organisateur	Epreuve 1	Epreuve 2
25/04/10	Chatel Montagne	Charneil vtt	Xcountry	Slalom vitesse
02/04/10	Voernelle	Horizon vtt	Xcountry	Trial
30/05/10	Le Mont Dore	Sancy VTT	Xcountry	Orientation
06/06/10	Chabreloche	VTT BOIS NOIRS	Xcountry	Trial/Orientation
13/06/10	Mozac	Volvic	Xcountry	Trial
10/07/10	Super Besse	VC Besse	Xcountry	Slalom vitesse

MATERIEL

Les participants doivent utiliser le même vélo lors des épreuves, c'est à dire au minimum le même cadre et la même fourche.

Tout participant doit satisfaire à tout moment aux exigences de sécurité (casque et protections...) de la discipline concernée et se plier au règlement présent. Tout manquement entraînera un refus de départ ou une exclusion de la compétition.

ORGANISATION

Chaque club organisateur désignera un membre correspondant pour le TRJV, qui sera l'interlocuteur avec la commission VTT.

L'organisateur doit prévoir une antenne de secours qui sera présent sur le site de la compétition.

Le prix de l'inscription sera de 3 euros.

Le président de la commission VTT et la commission VTT sont à la disposition des organisateurs pour les aider dans leur action. L'épreuve qui ne satisfait pas au cahier des charges pourrait être écartée du trophée.

Dans la mesure du possible, un local devra être prévu par l'organisateur pour pouvoir satisfaire à tout moment de la compétition à un contrôle anti-dopage. Ce local doit se trouver au plus près de la compétition avec des toilettes, table, chaises et de l'eau.

TRIAL (Maniabilité)

Afin de rendre accessible la discipline à tous et de promouvoir le Trophée, il est demandé aux organisateurs :

- De réaliser des zones, de manière à ce que les moins bons puissent obtenir une note minimale comprise entre 4 et 8/20,
- Qu'il y ait 2 segments abordables par tous, dont le premier si possible,
- Qu'il y ait un seul segment difficile par zone.

L'organisateur doit tracer 4 zones par catégorie (sauf pour les zones des catégories poussins et pupilles, dont certaines, peuvent être communes) ; avec impossibilité d'effectuer une zone dans les 2 sens. Les cadets s'aligneront sur les zones minimales, libre à l'organisateur de créer ou non des difficultés supplémentaires pour eux.

Afin d'optimiser le temps de la compétition, l'organisateur devra établir une liste de participants pour chaque zone, avec roulement circulaire (1,2,3,4/ 2,3,4,1/ 3,4,1,2/ 4,1,2,3). Libre à l'organisateur de faire effectuer 1 ou 2 passages par zone (les concurrents doivent effectuer au moins 1 passage par zone afin d'avoir une note minimale sur 20). Les concurrents ne peuvent passer 2 fois de suite sur une même zone et doivent suivre le plan de passage rédigé par l'organisateur.

Une zone est délimitée par de la rubalise tendue entre des supports naturels ou artificiels, à 10 cm de hauteur pour éviter les litiges de franchissement des rubalises. La zone peut être naturelle et / ou artificielle.

Les zones sont divisées en 5 segments de 1 point. Le point est perdu lorsque le trialiste opère un appui ou franchit la rubalise au-delà de l'axe d'une roue (en longueur et sur le côté), ou casse la rubalise après l'avoir écartée avec un élément du vélo (pousser la rubalise n'est pas interdit tant qu'elle ne rompt pas).

Les compétiteurs devront se munir de pédales non automatiques (pédales plates).

Le segment est matérialisé au sol par de la peinture, de la chaux ou de la rubalise.

Lorsque le point est perdu, le participant a le choix :

- De se placer devant le segment suivant (il dispose d'un mètre) et de redémarrer (sans aide extérieure). Lors du positionnement des segments l'organisateur doit faire en

sorte que le pilote puisse effectivement être autonome et à défaut le concurrent peut avoir la roue arrière en dehors du segment perdu,

- De continuer sa progression dans le segment dans lequel il vient d'échouer et de rentrer sans s'arrêter dans le segment suivant (ceci pour des raisons de cohérence et de continuité de la progression).

Les concurrents rentrent et sortent dans un segment ou une zone lorsque l'axe de la roue avant a franchi la marque de fin de segment ou de zone.

Pour séparer les concurrents à égalité totale de point, une zone annoncée à l'avance est chronométrée.

Est classé devant celui qui a le plus grand nombre de points dans cette zone ou celui qui a réalisé le meilleur temps en cas d'égalité de points dans la zone.

Un appui est une partie du corps ou du VTT (en dehors des pneumatiques) qui touche un obstacle et qui permet manifestement de conserver ou de rétablir un équilibre ou de favoriser la progression.

Pour les poussins et les pupilles, l'organisateur doit privilégier la progression linéaire et l'équilibre. Pour les benjamins des franchissements de marches supérieures à 20 cm environ sont interdits, sauf si une trajectoire alternative dans le segment permet de la contourner. Pour les minimes et cadets, des marches supérieures à 20 cm sont possibles.

Pour des raisons de sécurité, d'équité, de pédagogie et pour s'aligner sur la réglementation nationale, les pédales plates sont obligatoires ; de même que le casque à coque rigide. Les protège-tibias conseillés. Le guidon doit être bouché et dépourvu de cornes.

Incident mécanique : précision

Libre au concurrent de continuer sa progression s'il le peut, mais si un incident mécanique nécessite une intervention humaine (du concurrent dans la zone), le point du segment est perdu (s'il y a eu appui). Le concurrent peut sortir de la zone pour réparer sans contrainte de temps et reprendre la compétition là où il l'avait interrompue.

Dans la zone chronométrée, le concurrent a le choix de continuer sa progression sur le vélo ou à pieds, le chronomètre ne sera arrêté qu'à sa sortie de la zone.

Pour des raisons d'équité il est interdit de reconnaître les zones de trial en vélo avant la compétition du dimanche, uniquement à pied. Ceci est sous la responsabilité du club organisateur.

Les coureurs pourront être sanctionnés d'une disqualification de l'épreuve s'il ne respecte pas le règlement.

XCcountry

La durée d'effort optimum et la distance selon le terrain sont de :

- 10' et 1 à 2,5 Km pour les poussins,
- 15' et 3 à 5 km pour les pupilles,
- 20' et 5 à 8 km pour les benjamins,
- 30' et 7 à 12 km pour les minimes. Pour les cadets, l'organisateur s'aligne sur les minimes.

Pour les poussins et pupilles l'organisateur doit privilégier le pilotage et les trajectoires. Des benjamins aux cadets, il doit considérer de façon progressive et alternée l'effort physique et la difficulté technique.

Le casque à coque rigide et le guidon bouché sont obligatoires. Le règlement du XC est celui de la FFC pour les épreuves similaires : une fois la mise en grille de départ établie, aucune aide extérieure ne peut être apportée aux concurrents, en dehors de la zone technique.

Le départ se fait un pied au sol et les 2 mains sur le guidon.

L'organisateur doit établir une grille de départ de 8 à 10 concurrents maximums, comprenant les 6 premiers garçons et les 2 premières filles du classement provisoire du trophée. Afin de

préservé l'équité sportive, l'organisateur doit dans la mesure du possible faire partir les cadets quelques minutes avant les minimes.

SLALOM VITESSE

Pour être représentatif, le Slalom Vitesse ne doit pas pouvoir se réaliser en moins de 50 secondes par la majorité des concurrents des plus grandes catégories. L'organisateur a le choix de faire effectuer 1 manche ou 2 (prise en compte du meilleur temps). L'organisateur doit faire partir de préférence les plus petites catégories devant.

Pour les poussins et pupilles, l'organisateur doit privilégier le travail de trajectoire et de freinage, sur un terrain comportant peu de cassures. Des benjamins aux minimes, une progression dans les sauts et les cassures est à prendre en compte.

Si l'organisateur aménage un obstacle, type tremplin ou bosse, il doit réaliser une trajectoire de déviation pour les moins habiles. Cette trajectoire alternative ne doit pas permettre aux concurrents de gagner du temps.

EQUIPEMENT :

-L'ensemble des participants, coureurs et encadrements, devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- si possible le casque intégral d'origine à la morphologie du compétiteur,
- si possible protection dorsale sinon un sac à dos rembouré à la morphologie du

compétiteurs

Jusqu'au bas de la nuque

- Manches longues, gants I
- Coudières et genouillères
- Protège tibias

Chaque club a l'entière responsabilité de la conformité des équipements de protection de l'ensemble des coureurs engagés sur l'épreuve

VERIFICATIONS :

Le club organisateur devra mettre une personne dans la zone avant le départ pour contrôler les coureurs.

(Règlement national F.F.C du trophée de France des jeunes vététistes)

ORIENTATION

Les poussins auront un parcours peu accidenté de 4 km maximum. Ils auront 4 à 5 balises à trouver et seront aidés par les signaleurs postés auprès des balises. Une plaque de cadre distinctive des autres catégories leur sera remise.

- Les pupilles auront un parcours de 5 à 7 balises sur une distance maximale de 7 km.
- Les benjamins auront 7 à 9 balises à trouver, sur une distance maximale de 10 km.
- Les minimes et les cadets auront de 9 à 12 balises à trouver sur une distance maximale de 12 km.

Pour toutes les catégories, le numéro de la balise fait son nombre de points en fonction de son éloignement et de la difficulté à la trouver. Une balise ne doit en aucun cas être un élément permanent d'un site aménagé. (Balise 12 = 12 points)

Plus de numéro sur les balises, uniquement sur la carte (cadets, minimes, benjamins)

Le temps limite de course est fixé à 1 heure pour toutes les catégories.

Pour les poussins, il n'y a pas de pénalités. Pour les pupilles, au-delà du temps imparti, l'arbitre décomptera 1 point par tranche de 2 minutes entamées pour toutes les catégories. Pour les besoins du classement de la course d'orientation de ces 3 dernières catégories, un comptage négatif doit être effectué s'il y a lieu, pour départager tous les concurrents.

Est déclaré vainqueur, le poussin et le pupille qui a trouvé le plus grand nombre de balise et qui a réalisé le meilleur temps

Dans le cadre d'une journée à trois disciplines (Matin : XC et après midi : 2 autres disciplines), prévoir le partage des compétiteurs sur les 2 disciplines.

Est déclaré vainqueur le cadet, le minime et le benjamin qui a obtenu le plus grand nombre de points, et qui a réalisé le meilleur temps.

La distance optimale est la distance la plus courte permettant de poinçonner les balises, en passant par les chemins et sentiers figurant sur la carte.

Le départ se fera toutes les 1 à 2 minutes, avec un concurrent de chaque catégorie, muni d'une carte, d'un carton de poinçonnage et éventuellement de la ou des photographies.

Le concurrent qui perd le carton de poinçonnage sera automatiquement rétrogradé à la dernière place (à égalité s'ils sont plusieurs).

Le port du casque est obligatoire.

Un porte carte, un stylo et éventuellement un compteur et une boussole sont conseillés.

Toute aide extérieure, même par l'intermédiaire de moyens de communication, est interdite sous peine de disqualification. **L'organisateur a l'obligation de limiter la zone d'orientation par des panneaux `` STOP DEMI TOUR `` et de poster des signaleurs à proximité des balises afin d'éviter tout litige.**

L'organisateur doit faire partir (si possible) les concurrents par ordre inverse du classement provisoire du trophée.

Les cartes fournies doivent être claires avec une bonne qualité de définitions, les modifications apportées par rapport à la carte d'origine doivent être précises et dans le respect des légendes cartographiques. L'échelle doit être proche du 1/10 000 ème de façon à fournir une bonne lecture. Qu'il s'agisse de carte originale ou d'agrandissement l'échelle doit y figurer.

Pour toutes les catégories, le numéro de la balise doit apparaître sur celle ci, et une légende doit accompagner la carte fournie.

L'organisateur devra mettre sur son site cinq jours avant l'épreuve la carte de sa zone d'orientation (ING ou CO)

ASSISTANCE TECHNIQUE

En cas d'incident mécanique, les concurrents pourront être aidés par un adulte de son club.

CLASSEMENTS

Toutes les épreuves des 6 manches comptent pour le Trophée.

Pour ne pas pénaliser les concurrents en cas d'absence ou défaillance sur une épreuve, chacun aura un « **joker** » par discipline soit : Xcountry, Trial, Orientation et Slalom Vitesse.

Les concurrents qui auront fait toutes les épreuves se verront retirer leurs moins bons résultats sur : 1 Xcountry, 1 Trial, 1 Orientation et 1 Slalom Vitesse pour 2010.

Une absence comptera pour un 1 joker

Pour chaque concurrent le classement du Trophée régional se fera donc sur :

- **6 épreuves de Xcountry**
- **2 épreuves de Slalom Vitesse**
- **3 épreuves de Trial**
- **2 épreuve d'Orientation.**

Un classement unique, filles et garçons, sera établi pour les épreuves et le classement général du Trophée, avec l'attribution des points correspondants.

Lors des épreuves et du classement général final, les garçons et les filles seront récompensés distinctement.

Le TRJV est ouvert à tous les concurrents des classes d'âges concernées, mais seuls les licenciés des catégories pupilles à cadets peuvent prétendre marquer des points. Les non licenciés qui participent régulièrement et qui souhaitent être classés doivent prendre une licence au plus tard avant la 3^{ème} Manche.

Un concurrent qui prend le départ et qui abandonne suite à une chute ou blessure ou un incident mécanique sera classé dernier et se verra attribuer les points correspondants.

En cas d'égalité de point, c'est le nombre de victoires (toutes disciplines confondues) qui fera la différence. En cas de nouvelle égalité, ce sera le nombre de seconde place, etc.

En cas d'égalité aux points pour le classement d'une manche, pour éviter les classements ex aequo, le collège des Arbitres et l'organisateur devront tirer au sort la discipline prépondérante de sa manche, avant le départ de la première épreuve (briefing) et l'annoncer aux concurrents.

Cela n'a pas d'incidence sur l'attribution des points, cela permet de déclarer un vainqueur le jour d'une manche. Pour le classement de la journée, l'organisateur prendra la grille de points du Trophée.

GRILLE DES POINTS :

1er / 100 points ; 2/88 ; 3/80 ; 4/74 ; 5/68 ; 6/63 ; 7/58 ; 8/54 ; 9/50 ; 10/47 ; 11/44 ; 12/41 ; 13/38 ; 14/35 ; 15/33 ; 16/31 ; 17/29 ; 18/27 ; 19/25 ; 20/23 ; 21/21 ; 22/19 ; 23/17 ; 24/15 ; 25/13 ; 26/12 ; 27/11 ; 28/10 ; 29/9 ; 30/8 ; 31/7 ; 32/6 ; 33/5 ; 33/4 ; 34/3 ; 35/2 ; 36 et plus 1 point .

SELECTION TFJV

(Trophée de France des jeunes vététistes)

2010

SELECTION

La sélection des coureurs retenus pour l'équipe du Comité FFC Auvergne sera composée de **18** coureurs maximums,

Soit **6** coureurs maximums par catégorie :

6 benjamins, **6** minimes et **6** cadets.

Ces 6 coureurs maximums par catégorie devront se composer de :

4 garçons et **2** filles.

Mode de sélection :

La sélection Auvergne se fera par le classement général du Trophée après la manche de MOZAC.

*Les **2** premiers garçons et la **1** première filles des catégories benjamins, minimes et cadets au classement général (après déductions des jokers) seront sélectionnés pour le **TFJV**.*

Les deux autres garçons et la deuxième fille seront sélectionnés par les responsables de la commission VTT

Aucune sélection au **TFJV** ne sera communiquée le jour même de la dernière manche. Cette sélection sera communiquée qu'après réunion de **la Commission VTT Régionale**

En cas de non-participation de l'un des coureurs sélectionnés, un autre coureur dans le classement se verra proposer une sélection.

En cas d'égalité, le comportement et les résultats dans les autres épreuves pourront faire la différence.

Les coureurs sélectionnés seront contactés par courrier par la commission VTT du Comité Auvergne pour **l'organisation du stage de préparation du X juillet (à définir) et pour le TFJV du samedi 31 juillet au VENDREDI 6 août 2010 qui se déroule aux GETS.**

La commission VTT.